

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAC 541 Autorisation à la Maire de Paris de demander une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour le reconditionnement de mobilier archéologique au titre de l'année 2020.

Mme Karen TAIEB, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour le reconditionnement de mobilier archéologique ;

Sur le rapport présenté par Madame Karen TAÏEB au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à demander une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France à hauteur de 25 000 euros pour le reconditionnement du mobilier archéologique conservé dans les réserves du service archéologique municipal.

Article 2 : La recette correspondante sera inscrite sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, de l'exercice 2020 ou des exercices suivants, sous réserve des décisions annuelles de financement de l'État.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO